



4, Grande Rue
72190- NEUVILLE SURSARTHE
TEL : 02 43 25 3097

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 OCTOBRE 2018 A 20 HEURES

Le neuf Octobre deux mille dix-huit à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Véronique CANTIN. Maire.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean FARCY, Monsieur Christophe FURET, Madame Florence THISE, Madame Claudette BOUSSION, Monsieur Yves SECHET, Madame Sylvie DUSCHESNES, Monsieur Jean Claude ESNAULT, Monsieur Alain JOUSSE, Monsieur Paul DOUILLARD, Madame Catherine CHEDANE, Monsieur Gérard SIDOT, Madame Catherine CAPLAIN.

EXCUSES ET ABSENTS : Madame Sylvie LEFEUVRE qui a donné pouvoir à Monsieur Christophe FURET, Madame Véronique JULIENNE qui a donné pouvoir à Madame Florence THISE, Monsieur Philippe LANGELLO qui donne pouvoir à Monsieur Jean FARCY, Madame Virginie DURAND qui donne pouvoir à Madame Catherine CAPLAIN, Monsieur Aurélien BOURGAULT, Madame Christelle YVARD

1^{ère} commission :

**Rapporteur : Monsieur Jean FARCY,
FINANCES ET URBANISME**

URBANISME :

Dossier P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) : bilan de la réunion publique

La réunion publique qui s'est tenu le 26 Septembre a connu un succès important et a réuni environ 120 personnes. Monsieur DEWAILLY a présenté les orientations du Plan Local D'urbanisme et Madame le Maire a répondu aux questions que se posaient les habitants. Madame le Maire évoque aussi les futures possibilités de logements sociaux sur certaines parcelles de terrain qui appartiennent à la commune.

Adhésion à l'ATESART

Madame le Maire présente la proposition de mutualisation faite par le Département par l'intermédiaire de la Société Publique Locale, Agence des Territoires de la Sarthe.

Madame le Maire précise que cette adhésion permettra à la commune de bénéficier des différents services que l'ATESART met à la disposition des communes adhérentes moyennant une participation financière.

Madame le Maire précise au conseil que l'adhésion se fait par l'acquisition d'action au prix de 50 Euros l'unité, Pour Neuville il faudra faire l'acquisition de 3 actions soit la somme de 150 Euros.

Madame le Maire propose :

- ✚ D'approuver l'adhésion de la Commune à la SPL ATESART
- ✚ De faire l'acquisition de 3 Actions pour une valeur de 150 Euros
- ✚ De procéder au paiement de cette opération au chapitre 65738
- ✚ De donner tout pouvoir à Madame le Maire pour accomplir toutes les formalités et tout acte requis en vue de cette acquisition.

Madame le Maire soumet cette proposition au vote

Cette délibération est votée à l'unanimité

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

D'autre part cette adhésion va nous permettre de répondre à l'obligation que la commune doit faire pour être conforme aux directives nationales sur le RGPD .Ce Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD), complété par la loi Informatique et Liberté » modifiée le 20 juin 2018, est le socle de la réglementation applicable depuis le 25 mai 2018 en matière de traitement de données personnelles et que l'ensemble des administrations, entreprises ou associations utilisant des données personnelles sont donc tenues de s'y conformer,

De ce fait il appartient désormais aux collectivités d'appréhender les risques qui portent sur les données personnelles qu'elles utilisent et de prendre toutes les mesures qu'elles jugent adaptées pour réduire ces risques à un niveau raisonnable,

Etant donné que la commune ne dispose pas de toutes les compétences et des moyens tant financiers qu'humains, nécessaires à ces travaux et à la désignation d'un Délégué à la Protection des Données dégagé de tout conflit d'intérêt, comme l'oblige la réglementation, Madame le Maire propose la solution présentée par le Conseil Départemental qui propose la mutualisation de cette démarche.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal

D'accepter la proposition d'ingénierie territoriale de l'ATESART : « Protection des données personnelles et mutualisation du délégué prévu par le règlement européen, *

De l'autoriser à signer le contrat RGPD, avec l'ATESART et tous actes afférents à ce projet dès lors qu'ils ne modifient pas l'équilibre du contrat, aux termes duquel l'ATESART assurera le rôle de Délégué à la Protection des Données pour le compte de la commune, après enregistrement de la désignation par la CNIL.

Madame le Maire soumet cette proposition au vote

Cette délibération est votée à l'unanimité

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Rapport de la CLET

Madame le Maire expose :

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée d'évaluer les conséquences financières des transferts vers la Communauté de Communes, et de façon plus générale de rendre avis quant aux évolutions des liens financiers entre communes et Communauté de Communes.

Les travaux menés par la CLECT en 2018 ont porté, dans un premier temps sur l'évaluation des conséquences des transferts de compétences intervenus au 1^{er} Janvier 2018.

Un premier a alors été validé en séance CLECT du 20 Mars 2018, à l'unanimité et adopté par le conseil municipal en date du 24 Avril 2018

Par délibération n°2018-075 DU 28 Mai 2018, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe a validé la modification de l'annexe statutaire « intérêt communautaire » en intégrant dans le champ de l'action sociale, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour l'enfance les mercredis.

Les évaluations proposées dans le rapport de la CLECT du 10 Septembre 2018 portent donc sur :

- ✚ L'évaluation des charges liées à cette évolution de l'intérêt communautaire
- ✚ La régularisation de la situation de la commune de Teillé quant à la neutralisation fiscale et financière approuvée en séance du 11 Septembre 2017

Les évaluations présentées ont été établies conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, à savoir :

✚ Pour *les dépenses de fonctionnement non liées à un équipement* : évaluation selon leur coût réel dans les budgets communaux.

En pratique, les charges liées à l'évolution de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale ont été évaluées sur la base des charges constatées dans les budgets des communes concernées sur l'exercice 2017 ou lissées sur plusieurs exercices.

Pour la commune de Neuville sur Sarthe, ces charges ont été évaluées de la manière suivante

ALSH pour la jeunesse les mercredis	Autres éléments et régularisation 2017	Coût cumulés des transferts de charges
0 €	0 €	0 €

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral n° DIRCOL 2016-0624 DU 25 Novembre 2016 portant fusion des Communautés de Communes des Portes du Maine et des Rives de Sarthe et créant, au 1^{er} Janvier 2017, la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 Décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, approuvé en séance du 10 Septembre 2018 et annexé à la présente,

Vu le Code Général des Impôts et en particulier son article 1609 nonies C relatif à l'évaluation des charges de transfert ;

Considérant l'exposé de Madame Le Maire :

DECIDE :

- D'approuver le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT en date du 10 Septembre 2018, portant sur l'évaluation des charges transférées dans le cadre de l'évolution de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale.

Cette délibération est votée à l'unanimité

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Convention de Prestations de services

Madame le Maire expose les faits suivants :

Dans le cadre des démarches en matière de mutualisation de services et d'une approche globale des ressources sur le territoire, la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe a fait valoir ses difficultés dans la maintenance et l'entretien du patrimoine bâti communautaire.

Il est alors proposé dans le cadre d'une convention de prestation de services de recourir au personnel technique communal pour des interventions de diagnostic de dysfonctionnement et réparations éventuelles des bâtiments communautaires implantés sur la commune.

Le projet de convention et le protocole définis prévoient le remboursement du personnel mis à disposition sur la base de 21€/heure, le diagnostic étant valorisé sur la base d'une demie heure. Les réparations seraient

remboursées au temps passé sur la base d'une fiche d'intervention, les fournitures étant prises en charge directement par la Communauté de Communes.
Cette convention est conclue pour une durée d'un an.

Vu la délibération n°2018-106 du 10 Septembre 2018 de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe,
Considérant que la présente convention n'entraîne pas transfert de compétence,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- ✚ L'approbation de la Convention de prestation de services relative à la maintenance et aux réparations des bâtiments communautaires implantés sur la commune.
- ✚ L'autoriser à signer tout document afférent à cette convention

Madame le Maire soumet ces propositions au vote

Cette délibération est votée à l'unanimité
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Présentation du rapport d'activités CDC

Madame le Maire présente u Conseil le Rapport d'Activités de la Communauté de Communes pour l'année 2017. Ce rapport se compose de deux parties principales :

- ✚ Première partie : Institution et Fonctionnement
- ✚ Seconde partie : Activité Communautaire

Quelques chiffres sont à retenir :

- ✚ Nombre d'habitants de la CDC 21503
- ✚ Les compétences obligatoires : Aménagement de l'Espace
 - Actions de développement économique
 - Gestion des aires d'accueil des gens du voyage
 - Traitement des ordures ménagères
 - Gestion des milieux aquatiques
- ✚ Les compétences optionnelles
 - Protection et mise en valeur de l'environnement
 - Politique du Logement et du cadre de vie
 - Construction et fonctionnement des équipements culturels et sportifs
 - Action sociale d'intérêt communautaire
- ✚ Les compétences facultatives
 - Assainissement non collectif
 - Animation sportive et culturelle
 - Santé
 - Service de secours et d'incendie
 - Gendarmerie
 - Soutien au réseau de promotion du tissu économique

Dans ce rapport il est développé les différentes composantes de l'institution :

- ✚ Les membres du bureau communautaire
- ✚ Les membres du Conseil Communautaire
- ✚ Les différentes commissions
- ✚ Les organismes auxquelles la CDC adhèrent

- ✚ Les moyens humains
- ✚ Les moyens financiers

La seconde partie de rapport fait état de toutes les activités communautaires de 2017 et du travail de l'ensemble des commissions.

Ce rapport est transmis aux élus pour qu'ils puissent en prendre connaissance en détail :

Compte rendu de la réunion de concertation de halte ferroviaire et Défense de la ligne TER

Considérant qu'une étude des dessertes ferroviaires de l'agglomération du Mans a mis en évidence l'opportunité de créer une nouvelle halte ferroviaire au nord de la gare du Mans, secteur hôpital -université, sur la section commune des lignes Le Mans -Laval et Le Mans -Alençon -Caen.

Considérant qu'en application des articles L103-2 et suivants du code de l'Urbanisme, la création de la halte ferroviaire Le Mans hôpital -université fait l'objet d'une procédure de concertation du 17 septembre au 19 octobre 2018,

Considérant que cette concertation préalable vise à informer le public sur l'aménagement de la future halte et à recueillir les avis et observations des riverains, des associations, des usagers des transports publics et des habitants des intercommunalités concernées.

Considérant que la pertinence de ce site est notamment liée à l'accessibilité directe en train pour les voyageurs circulant sur les lignes Le Mans -Alençon

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition suivante :

- ✚ Emettre un Avis Favorable à la création de la Halte Ferroviaire le Mans-Hôpital-Université permettant l'accessibilité directe en train pour les voyageurs circulant sur la ligne Le Mans-Alençon-Caen
- ✚ Souhaite vivement que la création de cette halte ferroviaire s'accompagne de travaux de modernisation de cette ligne soient engagés dans les meilleurs délais.

Madame le Maire soumet ces propositions au vote

Cette délibération est votée à l'unanimité
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

D'autre part, Madame le Maire que cette halte ferroviaire est prévu pour 2024 pour une somme d'environ 8 millions d'euros. Il est nécessaire dans un premier temps de s'assurer que la ligne CAEN – TOURS soit remise en état avant de créer cette halte. Le cout estimatif serait autour de 97 Millions d'euros, la répartition de cette dépense concerne 3 régions : La Normandie, Les Pays de la Loire et le Centre

2^{ème} commission :

Rapporteur : Madame Claudette BOUSSION
BATIMENTS SPORTS

Validation esquisse caue et lancement de l'Appel d'offres Maitrise d'Œuvre

Madame le Maire rend compte au conseil de l'évolution du projet par le CAUE.

En effet le CAUE de la Sarthe nous a adressé son étude exploratoire et certain des élus ont pu assister à la présentation de cette étude lors de la réunion du 25 Septembre.

Cette étude exploratoire va permettre le lancement de la consultation pour appels à candidatures.

Pour ce faire il faut valider l'étude exploratoire du CAUE qui sera jointe avec son descriptif a à la consultation des architectes.

Madame le Maire soumet la délibération suivante au vote.

Considérant le projet de réhabilitation extension de la Mairie et aménagement de l'espace public attenant

Considérant le travail effectué par le CAUE et la commission dans le cadre de cette étude, qui a abouti à l'esquisse présentée aux membres du Conseil,

Considérant que la phase de concertation et de travail primaire de ce projet est atteinte et qu'aujourd'hui les données nécessaires à la publication de l'appel d'offres sont formalisées,

Considérant qu'il appartient maintenant à un Architecte Maitre d'œuvre de proposer à la commission spécialisée un projet de réalisation et de faisabilité,

Madame le Maire soumet au conseil municipal

- ✚ La Validation de l'esquisse présentée par le CAUE
- ✚ La publication de cet appel d'offres pour le choix du maitre d'œuvre

Ces propositions sont soumises au vote.

Cette délibération est votée à l'unanimité

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Validation du règlement du cimetière

Le règlement du cimetière de Neuville sur Sarthe a besoin d'être réactualisé en tenant compte de l'évolution des offres funéraires proposées et des nouvelles modalités à mettre en place.

Pour ce faire ce règlement a fait l'objet d'une relecture importante par différents membres de la commission.

De ce fait, Madame le Maire propose au conseil de valider la délibération suivante :

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), notamment les articles L.2213-7 et suivants ; L.2223-1 et suivants, L.2213-1 à L.2213-46, L.2223-2 à L.2223-57, R.2213-2 à R.2213-57, R.2223-1 à R.2223-98, les articles L.2223-35 à L.2223- 37,

Considérant le Code Civil, notamment les articles 78 et suivants,

Considérant le Code Pénal notamment les articles 225-17 et 18, 433-21-1 et 433-22 et R.645-6,

Considérant le Code de la construction article L.511-4-1,

Considérant l'arrêté en date du 16 octobre 1991,

Considérant la délibération du Conseil Municipal sur les durées et tarifs des concessions révisables

Considérant qu'il convient de prendre les mesures de police destinées à assurer le déroulement des funérailles dans les meilleures conditions d'ordre et de décence,

Considérant qu'il y a lieu d'adapter le règlement général du cimetière de la commune à la réglementation et de le mettre en conformité avec les décisions municipales,

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le nouveau règlement du cimetière.

Madame le Maire soumet cette proposition au vote
Cette délibération est votée à l'unanimité
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Bilan des Travaux

Madame BOUSSION nous fait un état des différents travaux en cours sur les bâtiments.
Pour l'Épicerie, la fermeture par volet métallique est opérationnelle, il reste les enduits qui seront terminés avant la fin du mois.
Pour le Muret de l'Église l'entreprise HARDOUIN intervient pour le muret avant la fin du mois.
Pour les WC publics près du camping, il est décidé d'en fermer un qui sera rouvert pour les manifestations importantes. Celui ainsi fermé permettra d'entreposer le matériel de nettoyage.
Quant aux portes palières des appartements au-dessus de la restauration scolaire, elles seront posées courant Novembre.

3^{ème} Commission

Rapporteur : Monsieur Yves SECHET
VOIRIE- ESPACES VERTS- ENVIRONNEMENT

Compte rendu de la Commission

Monsieur SECHET informe le conseil que la commission s'est rendue sur place pour examiner les différentes demandes : sapin Douglas allée Colette, branches à tailler chemin de Refay, bassin de rétention de La Frilouse.

Ainsi le Sapin DOUGLAS de l'allée Colette sera démonté prochainement, un courrier sera adressé à Monsieur CHAUMONT pour l'entrée du chemin de Refay.

Monsieur SECHET rappelle de faire attention aux frelons asiatiques qui sont dangereux et pas toujours visibles.

Le terrain des fêtes est nettoyé et la haie est élaguée afin de favoriser et de définir une nouvelle allée piétonne vers le vieux moulin en dehors de la chaussée.

Le chemin des athées est praticable et rencontre déjà un vif succès.

Bilan des Maisons Fleuries

Le nombre de participants au concours de 2018 est 9 La baisse de participants s'explique par les travaux dans certains secteurs (jardins de Neuville) et aussi probablement à cause des conditions météorologiques. Chaque participant s'est vu remettre des bons cadeaux et un cyclamen.

Travaux en cours

Les chantiers avancent comme prévu :

Dans le secteur des Sillons.

Le parking arrière de la Salle Polyvalente se profile et les enrobés devraient être réalisés début Novembre. Il reste à définir l'emplacement de l'abri à vélos.

La mise à niveau des tampons EU et EP de Montreuil sera faite pour la fin du mois d'octobre afin d'achever ce chantier avec les marquages au sol.

4^{ème} Commission

Rapporteur : Madame Florence THISE

AFFAIRES SOCIALES, AFFAIRES SCOLAIRES ET PERSONNELS

Compte rendu de la commission

Madame THISE informe le conseil que la réunion de sa commission a eu lieu en présence de la personne responsable chargée de manager le personnel de restauration scolaire, pour expliquer sa méthodologie, présenter les menus et échanger sur les circuits courts et l'organisation de la restauration.

Repas du 11 Novembre

Madame THISE précise que la vaisselle sera louée et que nous maintenons le nombre de 8 serveurs. La vaisselle sera livrée et également reprise par le fournisseur, le menu est en cours d'élaboration. Pour l'installation de la salle, Madame THISE précise que ce sera le Samedi Matin 10 Novembre à 10 heures.

Conseil Municipal enfants

Les élections du Conseil municipal Enfants auront lieu demain le 10 octobre. Actuellement il y a 10 candidats pour 5 postes à pourvoir. Cette année les élections auront lieu sur le temps libre du mercredi alors que les autres années c'était sur le temps des TAP.

Les affiches de campagne ont été publiées et de nombreux thèmes reviennent : City Stade, Espaces Jeunes

Personnel

Madame le Maire rappelle que le recensement a lieu cette année sur la commune .4 agents recenseurs sont en cours de recrutement pour une période allant du 15 janvier 2019 au 15 février 2019.

Elodie devrait s'arrêter début Décembre pour son congé de maternité et la consultation pour son remplacement est sur le point de se finaliser.

5^{ème} Commission

Rapporteur : Monsieur Christophe FURET

RELATONS EXTERIEURES

Compte rendu de la commission du 19 Septembre

La commission s'est réunie pour faire le point sur les différentes manifestations de l'année 2018. Cette réunion a permis de décider que toutes les manifestations de 2018 seront reconduites pour 2019.

Concours Photos et Nouveaux Habitants

Le concours photos n'a pas connu un vif succès et la participation fut de 2 candidats. Ces derniers furent récompensés par un chèque cadeau de 20 euros auprès de la FNAC. Pour 2019 il est décidé de reconduire le concours avec un thème Libre.

Lors de la remise des lots, il y avait aussi la réunion des nouveaux habitants. Cette réunion s'est passée de manière très conviviale et il y avait beaucoup de nouveaux habitants qui sont venus avec toute leur famille. Ce fut une soirée très agréable.

Inauguration de la Maison d'Assistantes Maternelles

Pour l'inauguration de cette MAM il y a eu environ une soixantaine de personnes qui ont apprécié cette réalisation. Nous avons pu accueillir à cette occasion Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Sarthe.

Un verre de l'amitié fut offert et la journée s'est poursuivie par une porte ouverte pour les habitants de Neuville. Cette dernière a rencontré un vif succès.

Cérémonie du 11 Novembre

Madame DESGRANGES a travaillé sur les noms inscrits aux monuments aux morts.

L'organisation se précise avec un rendez-vous à 10 h 30 au cimetière devant le monument, un défilé jusqu'à la Mairie où une exposition sur les soldats de Neuville sur Sarthe morts au combat, aura lieu dans la salle du Conseil.

Ensuite le cortège se dirigera vers le monument aux morts, place de l'Eglise pour la cérémonie officielle.

Manifestations à venir

Le spectacle de fin d'année aura lieu le Dimanche 9 Décembre à 15 heures à la Salle Polyvalente sur le thème de Disney avec 50 musiciens.

Les Vœux de Madame le Maire sont fixés au Samedi 5 Janvier 2019 à 11 heures.

Plus aucune question ne figurant à l'ordre du jour,
Madame le Maire lève la séance à 22 heures.30

==+==+==+==+==+==+==+==+==